

Focus sur Discord

Discord est une application très utilisée par les élèves pour communiquer entre eux lorsqu'ils pratiquent des jeux en ligne. Elle permet de disposer d'un salon de chat textuel et audio, avec différents canaux de discussion. Nous avons constaté son utilisation à des fins pédagogiques comme outil de classe virtuelle.

Sa performance, son ergonomie et son intuitivité ont pu séduire certains enseignants pour communiquer facilement avec les élèves qui disposent déjà d'un compte sur la plateforme.

L'utilisation de cet outil est à proscrire pour les raisons suivantes :

- ➔ **La solution n'est pas prévue pour être utilisée autrement qu'à titre "personnel"**, il n'existe pas de lien sous-traitant (Discord) et responsable du traitement (chef d'établissement, DASEN) ;
- ➔ Le traitement ne peut pas être opéré sur la base d'une mission de service public, mais uniquement sur la base du consentement. Celui-ci doit être libre, ce qui n'est pas le cas quand il y a prescription de l'enseignant pour s'inscrire sur un serveur « classe ».
De plus, **une preuve du consentement des représentants légaux des mineurs de moins de 15 ans est indispensable !**
- ➔ Le modèle économique de cette solution pose question. Avec 250 millions de comptes gratuits et sans publicité, l'entreprise est néanmoins valorisée à 2 milliards de dollars. Les conditions générales d'utilisation (CGU) précisent : « *« Divulgarion de données personnelles : Conformément à la section « NOTRE DIVULGATION DE VOS INFORMATIONS » ci-dessus, nous pouvons être amenés à partager vos données personnelles avec des parties tierces. Nous divulguons les catégories de données personnelles mentionnées plus haut à des fins commerciales. »* (Source : <https://discordapp.com/privacy>)

La société trouve donc son financement dans la commercialisation des données de ses usagers.